

Pour une synergie Région, Agglomération, Ville au service de l'intérêt général

Le 28 mars 2004 est une date historique pour le Languedoc-Roussillon-Septimanie, pour les cinq départements et pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Pour la première fois depuis dix huit ans, la Région, les cinq Départements et Montpellier Agglomération pourront travailler ensemble, en synergie et en confiance, sur des projets communs et cohérents dans une même ambition, portée depuis des années avec succès par la Communauté d'Agglomération : faire de notre région un territoire solidaire, attractif pour les entreprises créatrices d'emplois.

Ce sera la priorité de mon mandat de président du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Septimanie

Je mettrai toute mon énergie et ma passion dans cette mission, comme je l'ai mise en tant que maire de Montpellier et comme je continuerai à le faire en tant que Président de la Communauté d'Agglomération.

Pour mieux me consacrer à ces deux mandats, je viens de démissionner de mon poste de maire, laissant la place à la première adjointe, Hélène Mandroux. Je pense avoir donné beaucoup d'énergie et de travail. En 27 ans, ont été réalisés de nombreux projets. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de l'essor de Montpellier, de son dynamisme et de son image tant en France qu'à l'étranger. Je laisse une ville au budget sain, sans endettement. J'ai toute confiance en Hélène Mandroux pour poursuivre et amplifier le travail, accompli ensemble. Je resterai à la présidence de la Communauté d'Agglomération jusqu'aux prochaines élections municipales pour assurer la transition. En effet, la Communauté d'Agglomération de Montpellier est encore une structure jeune, forte de nouvelles compétences. Nous y avons inscrit de nombreux projets, décisifs pour l'avenir. Il est de mon devoir et de ma responsabilité de les accompagner jusqu'à leur réalisation, particulièrement les deux lignes à venir de tramway, le Musée Fabre et le traitement complet des ordures ménagères.

Citons la mise en place de la deuxième ligne de tramway (Jacou - Saint Jean de Védas) et de la troisième ligne (Carnon-Palavas - Juvignac). Les travaux de la deuxième ligne débiteront dès cet été pour une mise en service en 2006. Pour la première fois, la Région, à l'instar de beaucoup d'autres conseils régionaux en France, va participer à son financement au même titre que le Département de l'Hérault. Parallèlement, nous avons déjà mis en œuvre les processus administratifs de la troisième ligne, avec la concertation préalable qui se déroule dans toutes les communes concernées par le tracé. En réduisant ainsi au maximum les délais, nous pouvons envisager sa mise en service dès 2008-2009.

En effet, ce projet est essentiel pour faire face au développement de l'Agglomération montpellieraine. Axe majeur du Plan de Déplacements Urbains mis en place par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, ces 3 lignes conjuguées permettront enfin le maillage complet du territoire. Grâce à l'intermodalité, elles favoriseront les échanges entre les différents modes de déplacement : tramway, bus, cars, T.E.R., vélos et piétons. L'objectif étant que chacun puisse

disposer d'une alternative efficace et de qualité à l'usage de la voiture et participe ainsi à la protection de l'environnement et au développement durable.

“ Les objectifs sont communs entre la Région, la Communauté d'Agglomération et le Département ”

Autre dossier majeur, la lutte contre les risque d'inondations. Une des premières décisions de l'assemblée régionale sera d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de renforcement des digues dans la plaine de Lattes. La Communauté d'Agglomération interviendra comme maître d'ouvrage délégué dans ce chantier qui va sécuriser les populations et permettre la mise en navigabilité du Lez pour faire fonctionner, à terme, Port Ariane et Port Marianne.

Enfin, dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat/Région, nous ferons inscrire la réalisation des rocades Est et Ouest de Montpellier. Ces opérations sont d'autant plus essentielles que l'ouverture, en janvier 2005, du viaduc de Millau va entraîner un flux de centaines de milliers de voitures dans Montpellier et son agglomération.

Tous les autres projets de la compétence de Montpellier Agglomération concernant, en particulier, l'aménagement du territoire pour lutter contre les inégalités sociales et spatiales, la politique de promotion de la viticulture pour accompagner l'effort de qualité des viticulteurs, ou encore la protection de l'environnement, sont naturellement renforcés. En effet, les objectifs sont communs entre la Région, la Communauté d'Agglomération et le Département de l'Hérault. Grâce à cette synergie, aux partenariats que nous nouerons en Europe du Sud, et à notre présence physique et permanente à Bruxelles, nous allons mettre en œuvre des outils communs qui bénéficieront, à l'évidence, à la Communauté d'Agglomération pour renforcer nos projets.

Ensemble, nous ferons de notre Sud une contrée où il fait bon vivre, travailler et où les jeunes bénéficieront des atouts pour bâtir leur avenir.



PHOTO: EDOUARD HANNOTEAUX

Georges Frêche
Président de Montpellier Agglomération
Président de la Région Languedoc-Roussillon-Septimanie